

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1062^e séance, tenue le mardi 12 novembre 2013,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; l'adjointe au directeur de la Direction générale des bibliothèques, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur, M. Richard Dumont); un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Tania Saba; les étudiants : M. Yan Bertrand, M. Francis Bouchard, M. Robert Martin, Mme Maud Laporte-Roy; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Claude Mailhot; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : Pour la délibération CE-1062-6.1, de la Faculté de médecine : M. Daniel Lajeunesse, vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures; pour la délibération CE-1062-9, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Yves Tousignant, secrétaire de Faculté, M. Jean-Pierre Lefebvre, responsable, et Mme Magalie Marzo, coordonnatrice, du Service de la reconnaissance des acquis et des expériences

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Michel Sarra-Bournet; M. Samir Saul; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; un officier de la FAS : Mme Michelle McKerral; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; des observateurs : M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot.

PRÉSIDENT : Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1062-1 ORDRE DU JOUR

CE-1062-1

Une demande est présentée afin de retirer le sujet inscrit au point 7 de l'ordre du jour. Considérant les explications apportées par le président, et après discussion, il est proposé de modifier le libellé du point 7, comme suit : *Vice-rectorat aux études / Comité institutionnel d'évaluation des programmes / Discussion sur l'abolition du Comité*; la proposition de modification est appuyée, et adoptée, à l'unanimité. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1061^e séance tenue le 15 octobre 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Présentation de l'École de santé publique – ESPUM
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de musique
 - Création du programme de Majeure en musique, art et société (1-615-2-0)
 - 5.2 Faculté des sciences infirmières
 - Modification au programme de Baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1, 1-630-1-2, 1-630-1-8, 1-630-1-9) : cheminement international

6. Évaluation des programmes – Plans d'action
 - 6.1 Faculté de médecine
 - M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire
 - M.Sc. et Ph.D. en physiologie
 - M.Sc. et Ph.D. en sciences neurologiques
 - M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire
 - M.Sc. et Ph.D. en microbiologie et immunologie et Ph.D. en virologie et immunologie
 - 6.2 École de santé publique
 - Ph.D. en santé publique
7. Vice-rectorat aux études
 - Comité institutionnel d'évaluation des programmes
 - Discussion sur l'abolition du Comité
8. Rapport du Comité des nominations
 - Recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études
9. Faculté de l'éducation permanente
 - Politique de reconnaissance des acquis expérientiels
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1062-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1061^e SÉANCE

CE-1062-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 7, au deuxième paragraphe, à la première ligne, remplacer « le président » par « M. Michel Carrier ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1061^e séance tenue le 15 octobre 2013, tel que modifié.

CE-1062-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2013-A0033-1062^e-054

CE-1062-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1061^e séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

Les membres ont également reçu le document 2013-A0033-1062^e-054, décrivant les données relatives aux principales tendances dans les admissions et inscriptions au trimestre d'automne 2013, en date du 15 octobre dernier, en lien avec la présentation qui en a été faite lors de la dernière séance (CE-1061-4.2).

CE-1062-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1062-4

CE-1062-4.1 Présentation de l'École de santé publique – ESPUM

CE-1062-4.1

Le président, M. Raymond Lalande, rappelle qu'à la suite de la création de l'École de santé publique, il a avait estimé utile d'inscrire à l'ordre du jour de la Commission des études la présentation de l'École qui a été effectuée dans les instances dans le cadre du processus de son établissement. M. Lalande donne la parole au doyen de l'École, M. Pierre Fournier. La présentation porte principalement sur : l'historique de l'implantation de l'École de santé publique; la santé publique en tant que domaine d'étude et d'intervention interdisciplinaire concernant diverses disciplines des sciences, des sciences humaines, des sciences de la santé et des sciences de la gestion; le rôle de l'École en tant que pôle d'excellence en enseignement et en recherche; la composition de l'École (trois départements [Médecine sociale et préventive; Santé environnementale et santé au travail; Administration de la santé] et Unité de santé internationale); l'accréditation de l'École et de ses programmes; le développement des programmes de l'École pour les années

2013-2014 et suivantes. La présentation reportée à un document projeté sur diapositives; le document de présentation est annexé au procès-verbal de la séance.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les avantages qui découleront des processus d'accréditation en cours (accréditation du Council on Education for Public Health—CEPH pour l'École, et accréditation de la Commission for Accreditation on Health Management Education —CAHME pour le programme de Maîtrise en administration de la santé), et sur les écoles ou institutions correspondantes actuellement existantes au Canada (deux autres écoles existent au Canada, et l'ESPUM constitue la seule école en santé publique au Québec).

CE-1062-4.2 Processus d'admission et d'inscription

CE-1062-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription; les données sont comparées aux résultats de l'année précédente à la même période. Le nombre de demandes d'admission au trimestre d'automne 2013 présente une augmentation d'une proportion de 1 %. Le nombre de nouvelles inscriptions à ce trimestre présente une augmentation d'une proportion de 1 % (excluant les étudiants libres). Le nombre total d'inscriptions présente une augmentation d'une proportion de 1,8 %; une proportion plus importante est observée pour certaines facultés, dont la Faculté de l'éducation permanente (+ 3,8 %) et la Faculté des sciences infirmières (+ 10,9 %). Certains programmes de la Faculté de médecine relevant dorénavant de l'École de santé publique, ces deux facultés présentent des résultats équilibrés en regard de cette nouvelle répartition. Le traitement des demandes d'admission au trimestre d'hiver 2014 présente un retard, en raison de l'implantation de Synchro. À cette étape, une proportion approximative de 30 % des demandes reçues a été traitée (comparativement à une proportion de 70 % à la même période de l'année dernière). Selon les données actuellement disponibles, le nombre d'inscriptions au trimestre d'hiver 2014 présente une augmentation d'une proportion de 3,1 %, comparativement aux résultats relatifs au trimestre d'hiver 2013, et une diminution d'une proportion de 1,8 %, comparativement aux résultats relatifs au trimestre d'hiver 2012. Un document présentant les données détaillées sera transmis à la suite de la séance.

M. Gérard Boismenu présente une préoccupation sur la disponibilité des données pour les Facultés. Notamment, le fait que certaines données relatives au trimestre d'automne n'aient été transmises qu'au cours du mois d'août a nécessité de réviser les prévisions de la Faculté des arts et des sciences pour ce trimestre. M. Boismenu s'inquiète également du retard dans le traitement des demandes, considérant que cette situation pourrait occasionner une diminution des admissions à des programmes de Baccalauréat. Mme Binette mentionne que l'on a pris acte de la situation qui a eu cours l'été dernier, et qu'une attention particulière sera apportée à la transmission des données réelles. Elle précise que le traitement des demandes d'admission relève du Service de l'admission et du recrutement, lequel s'assure, actuellement, de traiter les demandes dans des délais rapides.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la possibilité de produire des données sur l'évaluation des clientèles pour des périodes données (le Registrariat mène actuellement une réflexion sur les modalités relatives à la production de données par programmes ou par départements), et sur l'état de la situation relative au processus de désinscription des étudiants internationaux : à cette date, on compte 4 847 étudiants internationaux inscrits à un programme, comparativement à 4 930 étudiants internationaux inscrits en date du 7 octobre dernier.

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2; Mme Danielle D'Amour participe à la présentation du projet inscrit au point 5.2.

CE-1062-5.1 Faculté de musique CE-1062-5.1
- Création du programme de Majeure en musique, art et société (1-615-2-0)

2013-A0033-1062^e-054, 054.1

En regard du continuum des programmes de formation théorique offerts par la Faculté de musique, le programme de Majeure en Musique, art et société viendra constituer une passerelle entre les programmes déjà existants de Mineure en musique, art et société et de Baccalauréat en musicologie. Le programme de Majeure pourra également s'inscrire dans un cheminement de formation combinant un programme de Majeure et un programme de Mineure, dont le programme de Mineure en musiques numériques. Le programme proposé de Majeure en musique, art et société vise à sensibiliser les étudiants en sciences humaines au domaine de l'esthétique et de la sociologie en musique; pour les étudiants en musicologie, le programme permettra de développer des connaissances dans l'utilisation et le développement d'outils interdisciplinaires, selon la perspective de la recherche en sciences humaines. La structure du programme comporte 24 crédits de cours obligatoires et 36 crédits de cours à option. Les blocs de cours présentent des contenus de formation liés aux sciences et à l'histoire de la musique, à la sociomusicologie, aux langues, et à certaines spécialités de la musique (écriture musicale, formation auditive, acoustique, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de Majeure en musique, art et société (1-615-2-0), à la Faculté de musique, conformément au document 2013-A0033-1062^e-054.

CE-1062-5.2 Faculté des sciences infirmières CE-1062-5.2
- Modification au programme de Baccalauréat en sciences infirmières
(1-630-1-1, 1-630-1-2, 1-630-1-8, 1-630-1-9): cheminement international

2013-A0033-1062^e-055, 055.1

Le cheminement international proposé dans le cadre du programme de Baccalauréat en sciences infirmières sera constitué de stages réalisés à l'étranger, et sera intégré à la structure du programme selon des modalités correspondantes à celles du cheminement *honor*, soit par l'ajout d'une orientation, correspondant à un bloc de cours spécifiques à ce cheminement, constitué de deux cours obligatoires et totalisant 12 crédits. Des modalités d'encadrement prévoient un suivi durant le séjour à l'étranger, et, par la suite, la préparation d'un rapport de projet. L'établissement du cheminement international permettra de structurer, à l'intérieur d'une orientation, des activités déjà développées selon la forme d'un séjour d'apprentissage à l'étranger.

On prend note qu'un nouveau numéro de cours sera attribué au cours SOI 3506, car ce numéro est utilisé pour un cours déjà existant. Sur le choix du lieu de séjour à l'étranger, il est précisé que celui-ci se déroule dans des institutions avec lesquelles la Faculté des sciences infirmières a déjà établi des accords d'échanges et de collaborations. Dans certains cas, l'étudiant peut proposer une activité et un lieu, lesquels font alors l'objet d'une évaluation par la Faculté. On prend note d'une suggestion sur la possibilité de prévoir des ententes de partenariats qui soient établies entre les universités (plutôt qu'au niveau facultaire).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences infirmières (1-630-1-1, 1-630-1-2, 1-630-1-8, 1-630-1-9) —comportant la création d'un cheminement international—, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2013-A0033-1062^e-060.

CE-1062-6 ÉVALUATION DES PROGRAMMES – PLANS D'ACTION CE-1062-6

CE-1062-6.1 Faculté de médecine CE-1062-6.1

- Plans d'action pour les programmes de : M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire; M.Sc. et Ph.D. en physiologie; M.Sc. et Ph.D. en sciences neurologiques; M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire; M.Sc. et Ph.D. en microbiologie et immunologie, et Ph.D. en virologie et immunologie

2013-A0033-1061^e-044 à 2013-A0033-1061^e-047 et 044.1 à 047.1;
2013-A0033-1062^e-059, 059.1

La Commission reçoit M. Daniel Lajeunesse, vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, pour la présentation des plans d'action relatifs aux programmes suivants : M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire; M.Sc. et Ph.D. en physiologie; M.Sc. et Ph.D. en sciences neurologiques; M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire; M.Sc. et Ph.D. en microbiologie et immunologie, et Ph.D. en virologie et immunologie. La présentation reporte aux documents 2013-A0033-1061^e-044 à 047 et 2013-A0033-1062^e-059; les documents relatifs aux rapports du Conseil d'évaluation des programmes—CAEP ont également été déposés. Pour chacun des programmes mentionnés, les plans d'action décrivent la mise en contexte du plan d'action proposé, et les actions définies ou appliquées en regard des recommandations du CAEP.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les sujets suivants. La problématique de la durée des études se pose selon des degrés différents pour l'un ou l'autre de ces programmes; les modalités proposées apparaissent adaptées selon les situations, et tiennent compte d'éléments connexes comme le sentiment d'appartenance ou les modalités d'encadrement; les données relatives à la durée des études sont également comparées avec celles d'autres universités pour des programmes correspondants; il est précisé que l'action 6.2, définie en regard de la recommandation 6 relative aux programmes de physiologie, concerne principalement les professeurs sous octroi. Considérant les problématiques liées à la probité et à l'éthique, il est prévu que les mesures définies soient arrimées en fonction des recommandations des conseils subventionnaires. Considérant une préoccupation portant sur le degré de la formation générale en physiologie, on mentionne que cette préoccupation est prise en compte, et que l'évaluation des connaissances de formation générale peut être effectuée dans le cadre de l'examen général de doctorat. Relativement aux programmes de sciences neurologiques, on observe que la création prochaine du Département de neurosciences favorisera une meilleure visibilité des programmes; on signale, par ailleurs, des problématiques liées à la durée de la préparation de l'examen doctoral, et à la reconnaissance de la formation complétée dans d'autres institutions universitaires.

M. Gérard Boismenu observe que les questions liées à la réussite des études et au taux de diplomation devraient être examinées, considérant, notamment, que ces éléments peuvent être pris en compte dans la définition de la structure et de l'organisation des programmes.

Mme Claude Mailhot remercie M. André Ferron, qui a participé aux processus d'évaluation de plusieurs programmes de la Faculté de médecine, en sa qualité de vice-doyen.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les plans d'action de la Faculté de médecine pour les programmes de :

- M.Sc. et Ph.D. en biologie moléculaire, conformément au document 2013-A0033-1061^e-044;
- M.Sc. et Ph.D. en physiologie, conformément au document 2013-A0033-1061^e-045;
- M.Sc. et Ph.D. en sciences neurologiques, conformément au document 2013-A0033-1061^e-046;
- M.Sc. et Ph.D. en pathologie et biologie cellulaire, conformément au document 2013-A0033-1061^e-047;
- M.Sc. et Ph.D. en microbiologie et immunologie, et Ph.D. en virologie et immunologie, conformément au document 2013-A0033-1062^e-059.

CE-1062-6.2 École de santé publique - ESPUM

CE-1062-6.2

- Plan d'action pour le programme Ph.D. en santé publique

2013-A0033-1062^e-060, 060.1

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente le plan d'action pour le programme Ph.D. en santé publique; la présentation reportée aux documents 2013-A0033-1062^e-060 (sur le plan d'action du doyen) et 2013-A0033-1062^e-060.1 (sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de l'École de santé publique pour le programme de Ph.D. en santé publique, conformément au document 2013-A0033-1062^e-060.

Considérant l'heure avancée, la Commission convient de passer immédiatement à l'étude du point 9, et de reporter l'étude des points 7 et 8 à la prochaine séance.

CE-1062-7 Vice-rectorat aux études

CE-1062-7

- Comité institutionnel d'évaluation des programmes
- Discussion sur l'abolition du Comité

2013-A0033-1062^e-061

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

CE-1062-8 RAPPORT DU COMITÉ DES NOMINATIONS

CE-1062-8

- Recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de la Commission des études

2013-A0033-1062^e-056

L'étude de ce point est reportée à la prochaine séance.

2013-A0033-1062^e-057, 058

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente le point relatif à la Politique de reconnaissance des acquis expérientiels. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Yves Tousignant, secrétaire de Faculté, ainsi que M. Jean-Pierre Lefebvre, responsable, et Mme Magalie Marzo, coordonnatrice, du Service de la reconnaissance des acquis et des expériences. M. Blanchette explique que la *Politique de reconnaissance des acquis expérientiels* constitue une politique facultaire, s'appliquant uniquement pour les programmes de la FEP, et concernant les étudiants inscrits à ces programmes. Par cette politique, la Faculté a souhaité articuler les modalités de reconnaissance des apprentissages réalisés par acquis expérientiels (acquis extrascolaires). Les objectifs de la politique facultaire visent à : contribuer à l'accès, à la poursuite des études et à la diplomation de l'étudiant; définir les principes et le processus de reconnaissance des acquis et des expériences; préciser les rôles et responsabilités en regard de ce processus de reconnaissance. La politique énonce également les principes et fondements encadrant son application, en précise le champ d'application, et prévoit les modalités d'exercice pour le droit d'appel et pour la procédure d'appel. Parallèlement à la politique, un procédurier a été préparé afin de guider le processus de reconnaissance et la présentation de la démarche de demande de reconnaissance. La présentation reporte au document 2013-A0033-1062^e-057 (*Politique de reconnaissance des acquis expérientiels*) et 2013-A0033-1062^e-058 (*Présentation générale de la démarche*).

Considérant l'intérêt que la formule de reconnaissance des acquis peut présenter pour d'autres Facultés, M. Blanchette mentionne que la FEP acceptera de partager ses expertises. Une question portant sur ce sujet, des précisions sont apportées sur les modalités relatives aux cours se retrouvant dans des programmes d'autres Facultés.

Des questions portent sur les modalités de reconnaissance actuellement existantes à l'Université. Il est précisé que la Faculté des sciences infirmières et la Faculté de l'éducation permanente ont adopté une politique facultaire de reconnaissance des acquis. Des modalités de reconnaissance sont également appliquées par la Faculté des arts et des sciences, principalement selon une formule d'exemptions. Le Règlement des études de premier cycle prévoit des principes de base; il reste important que les politiques facultaires soient définies en conformité avec la réglementation pédagogique. Sur la pertinence qu'il y aurait de définir une politique institutionnelle, M. Raymond Lalande et M. Jean-Pierre Blondin expliquent que cette question pourrait être examinée éventuellement. Certaines universités ont défini une politique institutionnelle, alors que d'autres encadrent ce processus au niveau des unités. Il conviendra, au préalable, d'examiner attentivement ces modèles. Une des caractéristiques du processus actuel de reconnaissance des acquis réside dans le fait que cette reconnaissance est effectuée en regard d'un programme donné, et n'est pas transférable. Cette modalité pourrait avoir à être adaptée à certains cas, dont celui des programmes miroirs (par exemple, des programmes de Certificat de la FEP formés de cours se retrouvant dans d'autres Facultés). On signale que la problématique de la reconnaissance des acquis se pose également aux cycles supérieurs.

M. Robert Martin remercie la Faculté de l'éducation permanente pour son rôle dans l'établissement de la politique facultaire. M. Blanchette souligne le rôle de l'AGÉÉFEP dans l'avancement de ce dossier.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du dossier présenté et pour le travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte la Politique facultaire de reconnaissance des acquis expérimentiels, à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2013-A0033-1062^e-058.

CE-1062-10 AFFAIRES DIVERSES

CE-1062-10

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1062-11 PROCHAINE SÉANCE

CE-1062-11

La prochaine séance aura lieu le mardi 10 décembre 2013, à 14 heures.

CE-1062-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1062-12

Le président, M. Raymond Lalande, signale qu'à compter de la fin de ce mois, M. André Ferron ne siègera plus à la Commission des études. Au nom de la Commission, M. Lalande remercie M. Ferron pour la qualité de sa participation aux travaux de la Commission, au cours des nombreux mandats qu'il y a exercé.

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté à l'unanimité tel que corrigé le 10 décembre 2013 – délibération CE-1063 -2

Le président de séance

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot